

Compte rendu d'une rencontre d'information portant sur le saumon et le bar rayé tenue le 2 mai 2024 à 18h30 à l'Hôtel de ville de Causapsal.

Présences : M. Hugo Canuel, directeur de la gestion de la faune BSL
M^{me} Anne-Marie Pelletier, biologiste, dir. de la gestion de la faune BSL
M. Louis Landry-Massicotte, biologiste, dir. de la gestion de la faune BSL
M. Alexandre Côté, sergent, adjoint au soutien opérationnel, district Sud-Est, direction générale adjointe de la surveillance du territoire du secteur sud
M^{me} Michelle Lévesque, directrice générale CGRMP

Ordre du jour : 1- Accueil et présentation des représentants du MELCCFP
2- Présentation portant sur le saumon
3- Présentation portant sur le bar rayé
4- Présentation du plan d'action
5- Période d'échanges et questions

1. **Accueil et présentation des représentants du MELCCFP** : Michelle Lévesque accueille les participants à la rencontre, remercie les divers représentants d'organismes présents (FQSA, FSA, CGBVRR, OBMVR, GINU) et fait mention du but de la rencontre. Un état de situation sera fait et le plan d'action sera présenté. Elle mentionne l'importance de documenter scientifiquement la situation pour comprendre, interpréter et planifier ensemble. La présente rencontre permettra à tous les participants d'être au fait des plus récentes informations sur le sujet.
2. **Présentation portant sur le saumon** : Anne-Marie Pelletier présente la biologie, le cycle du saumon et les facteurs qui influencent la survie du saumon. Elle fait état du plan de gestion du saumon 2016-2026. Elle informe des différents suivis qui sont effectués pour connaître l'état de la population de saumons. De par l'interprétation des données, il s'avère que la rivière Matapédia est en zone saine. La difficulté à réaliser les inventaires en apnée en raison des conditions d'observation font état de chiffres très minimaux et très conservateurs. La cible de gestion n'a pu être atteinte à deux reprises aux cours des cinq dernières années en raison de difficultés à livrer un décompte probant. Advenant une 3^e non atteinte de la cible pendant la période de cinq ans, l'application du plan de gestion serait effective à l'effet de ne pas autoriser la capture de grands saumons au 1^{er} août. Madame Pelletier réitère que la population de saumons va bien sur la rivière Matapédia. Le suivi de la dévalaison, via une trappe rotative, livre des données de productivité des plus intéressantes et exceptionnelles par rapport à d'autres rivières témoins. Elle termine et résume en mentionnant que la rivière Matapédia a le plus haut

seuil au sud du St-Laurent avec 10.4 millions d'unités, que l'abondance de saumoneaux y est de 10 à 15 fois plus élevée que les rivières témoins, que le décompte est conservateur et que la gestion est conservatrice à l'égard de prélever le grand saumon.

3. **Présentation portant sur le bar rayé** : Louis Landry-Massicotte présente la biologie et l'écologie sur la ressource bar rayé. Il explique la présence de deux populations au Québec : celle du fleuve St-Laurent et celle au sud du Golfe dont les individus sont présents au Nouveau-Brunswick (où elle s'y reproduit), en Nouvelle-Écosse et au Québec. L'abondance de cette population a subi des variations au fil des décennies (actuellement estimée à 300 000 individus). Il mentionne qu'elle est assez stable depuis les dernières années. Située dans la zone de prudence, il est possible de récolter des individus de 50-65 cm en rivières depuis 2019. L'espèce est sensible à la surexploitation. Le Québec veut s'assurer que la pêche au bar rayé demeure une activité pérenne. Il mentionne qu'après la fraie en eau douce dans la rivière Miramichi, le bar rayé se déploie puis revient hiverner en eau douce. Le déplacement des bars rayés se fait en banc de plus de cent individus. Le bar rayé entre en rivière pour se nourrir de proies diversifiées telles que éperlans, gaspareaux, meuniers, tacons, etc. Ils ont une alimentation opportuniste. Le bar rayé en rivière n'est pas une espèce envahissante et n'a pas été introduite. À savoir si cette espèce peut exercer une influence négative à long terme sur la population de saumon de la rivière Matapédia, monsieur Landry-Massicotte dit qu'il faudra documenter l'interaction bars-saumons entre autres par le suivi de ses déplacements, suivi de la prédation du bar sur les tacons et autres éléments. Il termine en mentionnant qu'un plan de gestion du bar rayé est en préparation et qu'il serait mis en œuvre en 2026 d'où l'importance de documenter le tout rapidement.
4. **Plan d'action 2024** : Anne-Marie Pelletier présente le plan d'action élaboré lequel donne suite à de nombreuses discussions sur les avenues à préconiser.
 - a. **Suivi de l'alimentation : contenus stomacaux de bars rayés**
 - b. **Suivi des captures de bars rayés**
 - c. **Suivi de l'abondance de la population de gaspareaux (2025)**
 - d. **Installation de récepteurs acoustiques dans la rivière Matapédia**
 - e. **Mise à jour de l'information règlementaire**
 - f. **Sondage de satisfaction à propos de l'expérience de pêche**
 - g. **Valider la possibilité de prendre des images dans les principales fosses**
 - h. **Décompte de bars rayés en apnée si les conditions le permettent**
 - i. **Suivi de la dévalaison des saumoneaux**
 - j. **Suivi des données de montaison et de captures des saumons**
 - k. **Poursuite des actions de sensibilisation et d'information auprès de la clientèle**

Madame Pelletier souligne l'importance de l'implication de tous et du respect de la réglementation. Elle demande de partager des informations et photos avec les organisations concernées par le bar rayé en exemple la CGRMP, le MELCCFP, l'Organisme de bassin versant, GINU, etc. Elle demande aussi de transmettre la bonne information via les médias sociaux, par le biais des guides de pêche et de la clientèle ainsi que par les

pêcheurs eux-mêmes. Elle sollicite également l'application d'une bonne éthique de pêche.

5. Période d'échange et de questions :

Q : Pêche et Océans a augmenté la limite quotidienne à 4 bars rayés. Qu'en est-il pour le Québec ?

R : Afin d'agir avec prudence, la limite quotidienne demeure à 3 au Québec en attendant le futur plan de gestion.

Q : Est-ce qu'il existe une possibilité que la fraie du bar rayé se fasse dans l'embouchure au niveau de la rivière Restigouche ?

R : Après avoir expliqué le phénomène de fraie et les éléments requis, il est précisé que le milieu physique n'est pas propice dans la Restigouche et aucun signe de fraie n'a jamais été identifié jusqu'à présent.

Q : Quels sont les prédateurs du bar rayé ?

R : Tous les poissons plus grands que le bar rayé. Il est entre autres mentionné le saumon, le requin et l'humain. Lorsque le bar rayé est dans ses premiers stades, il est mangé par grand nombre de prédateurs.

Q : Le bar rayé va-t-il surpeupler et envahir ?

R : Des suivis de population sont réalisés et la gestion relève de Pêche et Océans. Les modalités sont ajustées selon les données d'abondance.

I : L'étude portant sur les gaspareaux pourraient éventuellement permettre d'évaluer les quantités et les variations années après années.

I : Il y a eu présence accrue de bars rayés sur d'autres rivières aussi mais pas de situation alarmante.

Q : Est-ce que la population en général participera au projet de contenus stomacaux ?

R : Non. Dans un contexte scientifique, il est préférable de réaliser une étude dans un milieu contrôlé avec un protocole réalisé dans un même standard dont la structure est bien définie. À cet effet, un secteur de pêche particulier sera ciblé et des guides participants seront mis à profit via l'émission d'un permis SEG. Le processus de manipulation et d'analyse sera rigoureux et permettra d'aller chercher les informations les plus fiables possibles.

Q : Cela prendra combien de temps pour connaître les résultats ?

R : Il est souhaité que les résultats soient disponibles au printemps 2025.

Q : Il y a déjà eu une analyse de contenus stomacaux réalisée sur la Restigouche voilà deux ans. Sera-t-elle mis aux oubliettes ?

R : Non. La présente étude sera réalisée spécifiquement sur la rivière Matapédia tel que souhaitée par le milieu. Elle sera donc complémentaire à ce qui s'est déjà fait dans l'embouchure et dans les autres rivières de la Gaspésie.

I : Il est mentionné que la contribution des pêcheurs ait été demandée à l'occasion et que cette collaboration ne fut pas toujours au rendez-vous citant en exemple la déclaration des remises à l'eau des saumons. À l'été 2018, une tentative d'étude n'a permis la récolte que d'un seul bar rayé.

Q : Pourquoi a-t-il été décidé de ne permettre des captures que pour la strate des 50 à 65 cm?

R : Pour permettre au bar rayé de se reproduire au moins une fois et de préserver la génétique des plus grands individus.

Q : Y a-t-il d'autres rivières qui ont deux lacs d'importance en amont où le bar rayé pourrait y trouver un intérêt certain pour s'alimenter?

R : Le bar rayé est opportuniste et rechercherait des proies où l'effort à fournir est moindre. On ne s'attend pas à ce que le bar franchisse spécialement de telles distances pour y retrouver de la nourriture.

Q : Qu'est-ce qui peut influencer la variation des populations de bars rayés?

R : Entre autres, la fermeture de la pêche commerciale, la fermeture d'usines permettant l'amélioration des conditions physicochimiques, la prédation et l'augmentation des températures d'eau.

Q : Les espèces saumons et truites sont en baisse mais le bar en hausse. N'y a-t-il pas une corrélation ou un lien?

R : Des suivis de population sont essentiels. Pêche et Océans est un acteur important dans la gestion. On ne connaît pas beaucoup les populations d'ombles de fontaine anadrome au BSL. Des suivis seraient requis pour mieux documenter l'état de situation de ces populations

Q : En ce qui a trait au plan de gestion du saumon, pourquoi attendre une 3^e année de non atteinte du seuil pour interdire la capture de grands saumons au 1^{er} août?

R : Le plan de gestion 2016-2026 a ainsi été libellé au terme d'une grande consultation. À cette époque, le permis de 7 scellés existait encore. Au fil des ans, des discussions et échanges ont lieu, des mentalités évoluent. Le plan de gestion sera évolutif. Il est également mentionné qu'il est nécessaire de trouver l'équilibre, de permettre le prélèvement lorsque cela est possible en lien avec les unités de production du milieu. La comparaison est faite avec les provinces maritimes qui appliquent des mesures plus draconiennes depuis plusieurs années mais qui n'ont pas eu les résultats estimés pour autant.

I : Il est précisé que la non atteinte des cibles de gestion est pour la plupart du temps dû aux difficultés de réalisation d'un décompte en apnée probant n'ayant parfois que très peu de visibilité. Les décomptes sont alors très conservateurs quant à la quantité de saumons réellement présents dans la rivière.

Q : Il est inquiétant de voir qu'aux États-Unis, les bars restent dans les lacs.

R : En lien avec toutes les préoccupations soulevées, nous allons avancer avec le plan d'action. Nous verrons si des éléments inquiétants ressortent.

I : La situation telle que vécue au Nouveau Brunswick est partagée. Il y est mention de la collaboration de Pêche et Océans. Des discussions ont lieu sur l'approche de précaution et d'une possibilité à rabaisser le seuil. Il y a des projets de « tracking » jusque l'autre côté de Terre-Neuve et d'autres projets où des guides seront mis à profit. Les communautés autochtones collaborent également. Les pêcheurs côtiers de homards sont maintenant

inclus aux discussions. Les choses bougent. La Fédération du saumon atlantique essaie de trouver des réponses et recherche un balancement de l'écosystème.

I : La Fédération québécoise pour le saumon atlantique regarde de très près la situation pour sa part quant aux populations réintroduites dans le Saint-Laurent et surveille celle du sud. Elle est préoccupée par ce qui se passe dans le fleuve St-Laurent.

I : La Fédération québécoise pour le saumon atlantique prépare la sortie d'un balado portant sur le bar rayé à paraître le 12 mai.

I : L'Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche souligne la beauté de la communauté intéressée par le saumon réunie en cette rencontre. Elle souhaite la participation des gens aux actions à venir et à le faire de façon conforme et respectueuse.

Q : Combien de permis spéciaux seront émis pour l'étude de contenus stomacaux?

R : Un seul, l'ensemble des guides-pêcheurs participant seront listés sur le même permis.

Q : Des doutes sont soulevés quant à l'acceptabilité de la clientèle à disponibiliser des minutes de leur journée de pêche pour les manipulations requises à l'analyse de contenus stomacaux.

R : On souhaite la collaboration. L'étude est tentée. Nous évaluerons ensuite de la pertinence d'un plan B ou C selon la participation récoltée.

Q : Y a-t-il une corrélation entre la baisse de la population de truite et la présence bar rayé?

R : On sait du moins que le déclin de la truite est en partie attribuable aux changements climatiques car cette espèce est sensible à l'eau chaude.

Q : Pourquoi la pêche à la truite est interdite plus bas dans la rivière mais ouverte en amont et au niveau du lac?

R : En amont, ce sont des populations dulcicoles tandis qu'en aval ce sont des populations anadromes précaires que l'on veut protéger davantage.

Q : Pourquoi n'y a-t-il pas d'échanges entre le MELCCFP et Pêche et Océans?

R : Il revient au comité de liaison existant d'échanger et tenir des rencontres de discussions et de gestion.

6. **Levée de la rencontre** : Remerciements sincères à tous pour la présence et l'intérêt. La rencontre se termine à 21h00.